



COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N °43-2025

Nombre de membres	
en exercice	11
Nombre de membres	08
présents	
Nombre de membres	
votants	..08
Pour	08
Contre	..0
Abstention	.. 0

Date de la convocation : 12/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq du mois de septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle des cèdres, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L.2121-14 du CGCT sous la présidence de Franck SANTOS

Étaient présents à cette assemblée : Maryvonne GASCON, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Sabine BOUCHET, Noel THOMAS et Michel PUECH

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : à

EXCUSÉS ABSENT : Philippe CARON, Jean COYE , et Mélanie HENARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard JEAN

**OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL
« PROVENCE EN SCÈNE »**

Ce dispositif mis en place par le Département à pour vocation d'aider les communes de moins de 20000 habitants à diffuser des spectacles vivants d'artistes des Bouches du Rhône.

La saison 2025/2026 s'étend jusqu'au 30 septembre 2026.

Ainsi durant cette période le Département souhaite apporter son soutien en matière de programmation culturelle .

Le Département s'engage à participer sur la base du prix de vente du spectacle conventionné et de l'opération d'accompagnement , tel qu'il est arrêté dans le catalogue « Provence en Scène » à hauteur :

- de 50 % pour les communes de 6 000 à moins de 20 000 habitants,
- de 60 % pour les communes de 3 000 à moins de 6 000 habitants,
- de 70 % pour les communes de moins de 3 000 habitants.

Considérant que l'offre d'une expertise artistique permettant la mise à disposition à l'égard de notre commune, d'un catalogue contenant des propositions de spectacles professionnels dans les secteurs musique, théâtre, danse, et pouvant également s'adresser au jeune public, tel que spectacle de rue et cirque, constituerait une ressource culturelle non négligeable.

Ayant Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 013-211300090-20250925-432025-DE

Berger
Levrault

APPROUVE la convention la présente convention de partenariat prenant fin au 30 septembre 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférent.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

La Barben, le 25 septembre 2025

Le Maire
Franck SANTOS

Secrétaire de séance
Bernard JEAN

A blue circular official stamp of the Municipality of La Barben (B.-du-R.) is visible. It features a central emblem with a figure and the text 'LA BARBEN' and '(B.-du-R.)'. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'SANTOS'.A handwritten signature in black ink, likely belonging to Bernard Jean, is written over the text of the Secretary of the session.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
Le Maire Franck SANTOS de la publication/notification le
Fait à La Barben, le